

**Réunion de bureau de la Ligue de Nouvelle Aquitaine de
Savate Boxe Française et D.A. du 20/10/2024**

de 16h30 à 17h

Gymnase "des Massias" Montpon-Ménéstérol (24)

Objet de la réunion : afin qu'une décision soit prise quant aux modalités d'inscription et des tarifs à appliquer à la formation UC2/2025 qui devra comporter deux journées de formation supplémentaires (formation d'officiel de Ligue), le président a convoqué une réunion de bureau sur le site d'organisation de la journée de répétition générale de la L.N.A.S.B.F.&D.A ce jour.

Membres présents :

Stéphane BARRERE le Président

David BEYRET le Secrétaire général

Clément BIBARD le Trésorier

Ievgenia KLYMENKO la vice Présidente

Josefina PEREZ-DIGON la vice Présidente

Le bureau étant au complet, la séance débute à 16h30

Le président introduit l'objet de la réunion:

"La Direction Technique Fédérale vient de décider que, dès cette saison 2024/25, les candidats au monitorat de Savate auront l'obligation de suivre les deux jours de la formation d'officiel régional. Ils ne seront cependant pas dans l'obligation de se présenter aux épreuves du diplôme de J/A.L.S.

Cela risquant de représenter une charge supplémentaire à la Ligue, il me paraît nécessaire de clarifier au mieux les modalités d'inscription à cette formation.

En l'occurrence nous devons respecter le principe de notre tarification des journées de formation (40€ par jour) aux candidats. Ainsi le coût de l'inscription à l'U.C.2 devra donc être majoré de 80€.

Je vous rappelle qu'il a été décidé lors de la réunion de Comité Directeur de ce samedi 19/10, qu'il serait demandé aux candidats à la formation d'officiel de ligue (qui reste gratuite) d'adresser, au moment de leur inscription à la formation; un chèque de 50€ correspondant aux droits d'inscription à l'examen. Celui-ci sera mis à l'encaissement dès réception et ne sera pas remboursé en cas de non présentation aux épreuves .

Ceci nous permettra d'éviter de "surcharger gracieusement" nos formations d'officiels de candidats qui ne passent pas le diplôme ; comme cela a pu être le cas la saison précédente.

Concernant les candidats au monitorat ; deux cas de figure possible :

1 - ils n'ont pas passé les épreuves et les 80€ représentés par les deux jours de formation supplémentaire sont simplement considérées comme journées de formation UC2 .

2 - ils présentent les épreuves au diplôme d'officiel sans avoir à en payer les droits d'inscription.

Ceci pourrait avoir un effet incitatif à la fonction d'officiel et nous permettrait aussi de rester cohérent...

...Discussion et vote :

Acceptation à l'unanimité des membres

Fait à Montpon-Ménéstérol le 20/10/2024



Le Président

Stéphane BARRERE

Le Secrétaire général

David BEYRET

